



EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DE LA REUNION N°4 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 OCTOBRE 2008

Présents pour le Conseil d'administration :

JP Delchef (Président), J. Ringlet (Vice Président), M. Collard (trésorier général);
A. Geurten., A. Kaison, L. Lopez, J. Monsieur, J. Nivarlet, B. Scherpereel et M.Thiry.

Présents pour le Comité de Direction : Y. Slangen (Secrétaire général), R. Obsomer (Directeur technique) et F. Geeroms (directeur financier).

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 15 septembre 2008

- Le procès verbal de la réunion du 15 septembre 2008 tel que publié sur le site le 19 septembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

2. Suivi des décisions prises lors de la réunion précédente

2.1 Dossier Coibion/Marcinelle

- Le conseil d'administration prend connaissance de l'état d'avancement du dossier et du courrier rédigé après l'entrevue de MM Lopez et Delchef avec monsieur Coibion.

2.2. Dossier Moyart – Averlant

- Le conseil d'administration prend connaissance du courrier rédigé par le secrétaire général.

2. 3.Transfert budgétaire vers les provinces pour la désignation des arbitres par les provinces

- Sur présentation de la question par Jacques Monsieur, le Conseil d'administration décide de mettre une somme complémentaire de 100 € à la disposition des convocateurs provinciaux qui sera versée à la demande du comité provincial.

2.4 Publication sur le site du calendrier de facturation

- Une rubrique finances a été créée et le calendrier de facturation peut utilement y être publié.

2.5. Nouvelles règles FIBA

- Le conseil d'administration prend connaissance des résultats de l'entrevue des présidents de la VBL et de l'AWBB au terme de laquelle il a été convenu que de ne pas appliquer la règle FIBA relative à l'interdiction du port de tee-shirt en dessous des maillots et ce également dans les compétitions nationales.
- Par conséquent et pour clore la question, le conseil d'administration confirme sa décision suivant laquelle il est autorisé de porter un tee-shirt de la même couleur en dessous de son maillot et ce lors des rencontres provinciales, régionales et nationales.

3. Préparation de l'assemblée générale du 29 novembre 2008

3.1. Ordre du jour de l'Assemblée générale

1. Contrôle des pouvoirs des parlementaires

Les dispositions de l'article PA 34 sont d'application : il est rappelé aux parlementaires qu'ils doivent présenter leur licence et carte d'identité. En application de l'article PA 33, le contrôle sera clôturé au plus tard trente minutes après l'heure fixée pour le début de l'Assemblée.

Nombre de parlementaires :

Liège : 10
Hainaut : 8
Bruxelles - Brabant : 5
Namur : 4
Luxembourg : 3

2. Rapport financier de la Commission Financière

3. Approbation du T.T.A. (annexe 1)

4. Présentation du Budget de l'année civile 2009 (annexe 2)

Le budget de l'AWBB a été approuvé par le conseil d'administration lors de la séance du 20 octobre 2008 et il a fait l'objet d'une première lecture par la commission financière le 29 octobre 2008.

Le présent document tient compte des premières remarques formulées et contient un certain nombre d'adaptations concertées par les membres du conseil d'administration.

5. Approbation du budget de l'année civile 2009

6. Approbation des interprétations données par la Commission Législative

7. Admission, démission et radiation des clubs et membres

7.1. Admission

7.2. Démission

7.3. Radiation

7.4. Inactivité

8. Interpellations et motion de confiance

9. Approbation des conventions et nominations faites par le Conseil d'Administration;

9.1. Nominations des membres des organes judiciaires de la FRBB (annexe 3)

10. Mise à jour des Statuts de l'A.S.B.L. et du R.O.I., par urgence;

10.1. Modifications des statuts de l'ASBL (document 5)

10.2. Modifications du ROI (document 6)

- Article PA 22
- Article PC 4Bbis
- Articles PC 87 et 88
- Article PF 16
- Article PF 18

11. Compétition 2008 – 2009

11.1. Modification de la formule de compétition en jeunes régionaux

12. Nouvelles de la FRBB

13. Divers.

- L'ordre du jour et ses annexes sera envoyé le 29 octobre 2008 aux membres effectifs de l'assemblée générale et publié sur le site le 30 octobre 2009.

3.2. Avant -projet de budget

- Le Conseil d'administration examine centre de coût par centre de coût le budget composé pour l'exercice 2009.
- Il fait l'objet de questions réponses qui permettront d'apporter les modifications utiles et nécessaires.
- Le projet de budget définitif après les diverses modifications sera finalisé pour le vendredi 24 octobre et soumis à l'approbation des membres du conseil d'administration le samedi 25 octobre 2008.

3.3. Propositions de modifications du PF 16

- Le Comité Provincial de Namur a introduit une demande de révision de l'application de l'article PF16 concernant l'octroi des subventions destinées à la formation des jeunes dans les Provinces.
- La proposition de la Province de Namur tend à renforcer les subventions forfaitaires.
- Le Conseil d'administration examine la proposition dont le débat sera poursuivi via la réunion « Skype » organisée le samedi 25 octobre 2008.

4. Exercice des fonctions administratives par le conseil d'administration

4.1 Modalités de publication des procès-verbaux des différents organes légaux

- Après un dernier examen de la législation, le président confirme les propos tenus lors de la réunion précédente à savoir :
 - L'intégralité des procès-verbaux du conseil d'administration que de l'assemblée générale doit être compilée dans des registres ad hoc. Les modalités de leur consultation par les membres effectifs doivent être précisées dans les statuts ;
 - La publication par extrait sur le site n'est pas interdite et compte tenu des dispositions relatives à la protection de la vie privée, de la publicité

contreproductive de certaines prises de décisions, du caractère provisoire du traitement de certains dossiers, elle doit permettre la publication utile des décisions des organes de l'ASBL mais aussi la garantie de l'action des membres de ceux-ci ;

- En outre, loin de se référer à l'ordre du jour des différentes réunions, la publication des décisions et non des débats intégraux devra faciliter la lecture des décisions et l'application de celles-ci par leurs premiers destinataires à savoir les clubs de l'AWBB.
 - Les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité ces nouveaux modes publications des procès-verbaux des organes de l'AWBB.
 - Le secrétaire général est chargé d'en assurer leur application.

4.2. Statut des joueurs de nationalité étrangère

- Au terme de l'examen d'un dossier relatif à la qualification d'une joueuse de nationalité étrangère et suite à l'avis partagé des membres de la commission législative, les membres du conseil d'administration décident à l'unanimité de suivre la proposition du Président d'envisager avec les membres de la commission législative les modalités d'une procédure appelée à statuer sur les dossiers particuliers pour lesquels il n'y a pas encore de référence statutaire et ce dans le cadre du respect de la réglementation légale n la matière.

4.3. Cooptation d'un nouveau membre au CP Namur

- En application de l'article 74bis, les membres du conseil d'administration approuvent, à l'unanimité, la cooptation de monsieur MATAGNE Jacques – Rue des Comognes de Loyers 17 à 5101 Loyers et affilié au club du BC Loyers (1579) au comité provincial de Namur.
- Le secrétaire général est chargé d'exécuter la décision.

4.4. Nomination d'entraîneurs provinciaux

- Sur proposition du département des jeunes et après avis favorable de la direction technique, les membres du conseil d'administration approuvent, à l'unanimité, la nomination de :
 - Monsieur Karim LABIDI comme entraîneur adjoint aux sélections provinciales de Namur
 - Monsieur De VLAYMINCK, Philippe, entraîneur adjoint aux sélections provinciales de Bruxelles – Brabant wallon.
- En ce qui concerne ce dernier, M. Thiry demande au Conseil d'Administration que sa nomination soit subordonnée à l'inscription aux cours de niveau 1 dans les meilleurs délais.
- Le secrétaire général est chargé d'exécuter la décision.

4.5. Dossier Mini Tournai

- Suite à la réception d'un courrier de parents relatif à l'encadrement de jeunes dans le club de Mini Tournai, les membres du conseil d'administration désignent, à l'unanimité, MM Lopez et Scherpereel comme médiateurs.
- Les membres du conseil d'administration s'accordent sur le fait que le dossier doit impérativement être clôturé pour le 17 novembre 2008.

4.6 Modalités de présence des membres du conseil de direction aux réunions des organes provinciaux

- Si dans une fédération sportive, démocratique par essence, il n'est pas inconsideré que des contacts puissent avoir lieu entre ses différents organes et le personnel de cadre, il s'indique toutefois que ces contacts tiennent compte des responsabilités légales et statutaires inhérentes à la gestion des affaires de l'AWBB.

Sur la base de ce constat, les membres du conseil d'administration approuvent, à l'unanimité, les propositions du président à savoir :

- La présence d'un des membres du comité de direction à une réunion d'une des instances, provinciale ou régionale de l'AWBB est subordonnée à l'accord du conseil d'administration ;
- Dans la mesure des possibilités, le conseil d'administration tâchera que chaque membre du comité de direction puisse assister à une réunion des différents organes provinciaux chaque année.
- Seuls les membres du conseil d'administration présents peuvent engager l'organe de gestion de l'AWBB, étant entendu que la bonne intelligence doit guider les débats.

6. Exercice des fonctions judiciaires par le conseil d'administration

6.1. Nomination des membres AWBB au sein des organes judiciaires de la FRBB.

- Les membres du conseil d'administration désignent, à l'unanimité, les membres de l'AWBB appelés à siéger au sein des organes judiciaires de la FRBB. Il s'agit de messieurs

Courcelles, Buffe, Schmit, Ferrarin, Loze et Buchet.

6.2. Confirmation du mandat ad hoc pour siéger au sein de la chambre de Cassation

- En application des dispositions statutaires applicables aux compétitions nationales, sur proposition du procureur régional, les membres du conseil d'administration, approuvent à l'unanimité, la désignation de messieurs Loze et Buchet pour siéger à la séance du 18 octobre 2008.

6.3. Demande du Conseil Provincial de Discipline de Namur :

- Le Conseil d'administration a enregistré le 9 octobre 2008 (courrier du 6 octobre) une proposition de radiation de Monsieur Vincent Dubois du club de JS La Plante (2472) et ce au vu de la gravité des faits : coups volontaires à un officiel ayant entraîné des blessures et une incapacité
- Le Conseil d'administration à l'unanimité décide de mettre à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale, la proposition de radiation du coach.

6.4 Confirmation du mandat ad hoc pour siéger au Comité de discipline de Bruxelles Brabant Wallon .

- Sur proposition du procureur régional, les membres du conseil d'administration, approuvent à l'unanimité, la désignation de Monsieur Jacques BUFPE (CD HAINAUT) comme membre Ad Hoc afin de siéger en 1 ère Instance au CONSEIL DE DISCIPLINE B.B.W le 29.10.08.

7. Rapport du trésorier général

7.1. Relevé des clubs en retard de paiement

- Le Trésorier général informe les membres du Conseil d'Administration que le montant total encore dû par les clubs en retard de paiement s'élève à 4.801,52 €
- Il cite tous les clubs concernés.

8. Rapport des différents départements

8.1 Département coupes

8.1.1. Dossier Verviers Pepinster – BC Mons

- Les membres du conseil d'administration prennent acte des circonstances et du forfait de BC Mons en Coupe de Belgique dames.

8.2. Département championnat

8.2.1 Modalités du second tour en jeunes

Sur proposition du département, les membres du conseil d'administration approuvent, à l'unanimité, les modalités du second des compétitions régionales de jeunes présentées par A. Kaison.

- L'équipe ayant remporté le plus de points et **non le plus de victoires** (afin d'équilibrer les chances entre les séries composées d'un nombre différent d'équipes, les rencontres « Bye » seront considérées à ce titre comme une victoire) ;
- en cas d'égalité entre une ou plusieurs équipes, tirage au sort entre ces équipes. deux équipes d'une même catégorie et d'un même club ne pourront pas être inscrites dans une même série.
- L'average n'entrera pas en ligne de compte et ce pour trois raisons :

- la première, techniquement, car plusieurs journées ont déjà été jouées et il serait anormal d'appliquer un tel système sans que chacun ait pu être valablement informé en temps utile ;
- les scores de forfait faussent ce type de classement ;
- la troisième et bien entendu la plus importante reste la volonté de s'opposer par tous les moyens possibles à l'obligation de créer un écart important (au mépris de l'adversaire et ce compte tenu de « l'obligation » d'aligner les meilleurs joueurs durant toute la rencontre).

	1 ^{er} tour		2 ^{ème} tour		
	Séries	Equipes			
Juniors	6	30	A	6 premiers de chaque série	6
	1 x 6		B	6 deuxièmes de chaque série	6
	4 X 5		C	6 troisièmes de chaque série	6
	1 X 4		D	6 quatrièmes de chaque série	6
			E	Les équipes restantes	6
Cadets	7	36	A	1 ^{er} de chaque série (7) + 5 meilleurs 2 ^{ème}	12
	2 x 6		B		
	4 x 5		C	2 autres 2 ^{ème} + 4 meilleurs 3 ^{ème}	6
	1 x 4		D	3 autres 3 ^{ème} + 3 meilleurs 4 ^{ème}	6
			E	4 autres 4 ^{ème} + 2 meilleurs 5 ^{ème}	6
			F	4 autres 5 ^{ème} + 2 meilleur 6 ^{ème}	6
Minimes	5	26	A	1 ^{er} de chaque série (5) + 1 meilleur 2 ^{ème}	6
	1 x 6		B	4 autres 2 ^{ème} + 2 meilleurs 3 ^{ème}	5
	4 X 5		C	3 autres 3 ^{ème} + 2 meilleurs 4 ^{ème}	5
			D	3 autres 4 ^{ème} + 2 meilleurs 5 ^{ème}	5
			E	4 autres 5 ^{ème} + 1 6ème	5
Cadettes	4	21	A	1 ^{er} de chaque série (4) + 2 meilleurs 2 ^{ème}	6
	1 x 6		B	2 autres 2 ^{ème} + 3 meilleurs 3 ^{ème}	5
	3 x 5		C	1 autre 3 ^{ème} + 4 meilleurs 4 ^{ème}	5
			D	Les équipes restantes	5
Minimes	3	15	A	1 ^{er} de chaque série (3) + 2 meilleurs 2 ^{ème}	5
	3 x 5		B	1 autre 2 ^{ème} + les 3 ^{ème} et le meilleur 4ème	5
			C	Les équipes restantes	5

Le département championnat est chargé d'informer les clubs de ces modalités qui feront également l'objet d'une information dans la newsletter du vendredi 25 octobre 2008.

8.2.2. Calendrier du second tour des compétitions régionales de jeunes

Sur proposition du département, les membres du conseil d'administration approuvent, à l'unanimité, le calendrier du second tour des compétitions régionales de jeunes présentées par A. Kaison.

06 et 07 décembre 2008 : fin du 1er tour

Au environ du 12 décembre 2008 : publication du calendrier du 2ème tour

20 décembre 2008 : réunion avec les clubs

11 janvier 2009 : début du 2ème tour

11/01/2009	1	
18/01/2009	2	
25/01/2009	3	
1/02/2009	4	
8/02/2009	5	
15/02/2009	6	
22/02/2009		½ finales coupes awbb
1/03/2009		Carnaval
8/03/2009	7	
15/03/2009	8	
22/03/2009		Finales coupes awbb
29/03/2009	9	
5/04/2009	10	

Le département championnat est chargé d'informer les clubs Du calendrier du second tour qui fera également l'objet d'une information dans la newsletter du vendredi 25 octobre 2008.

8. 3. Département Arbitres

8.3.1 Résultats des examens et tests

- Les membres du conseil d'administration prennent acte à l'unanimité, des résultats des examens et tests présentés par J. Monsieur et qui seront repris dans le PV du département.

8.3.2 Adresses des salles

- Suite à la réception d'un courrier envoyé par Mr Michiels Christian, président de la BRA, J. Monsieur se fait l'interprète du monde arbitral sur les difficultés de localiser les salles des clubs, compte tenu de la suppression du vade-mecum administratif.
- Au vu du développement de l'outil informatique, il s'indique de reprendre les adresses des différents sites sportifs dans le signalétique des clubs qui se trouve sur l'extranet.
- Le secrétaire-général est chargé d'exécuter la décision.

- Dans l'intervalle, le département championnat se charge d'actualiser les données qui seront reprises dans une nouvelle version du vade-mecum administratif.

8.3.3 Polos

- Suite à la réception d'un courrier envoyé par Mr Michiels Christian, président de la BRA, relatif au renouvellement des équipements mis à disposition des arbitres régionaux et nationaux, les membres du conseil d'administration décident d'examiner la demande avec la VBL, en ayant à l'esprit les termes de la convention qui les fédérations au monde de l'arbitrage.

8.3.4. Modalités de montée et descente en régionale et nationale

J Monsieur commente le document transmis régissant les principes proposés pour les montées et descentes des arbitres au niveau régional et national.

A l'exception de la division I nationale et ce compte tenu d'une réunion avec la BLB prévue prochainement, le Conseil d'administration marque son accord à l'unanimité sur la proposition telle que formulée ci-dessous.

1. Montée et descente entre nat 2 et nat 3

Descente vers la nat 3 : minimum 2 arbitres

Montée vers la nat 2 : minimum 2 arbitres

Le but est d'arriver à 21 arbitres en nat. 2.

Ce nombre de descendants peut sensiblement augmenter s'il n'y a que 8 ou 9 équipes en nationale 1.

2. Montée et descente entre nat. 3 et régionale

Descente vers la régionale : minimum 4 arbitres.

Montée vers la nat. 3 : minimum 2 arbitres de chaque ligue ;

Le but est d'arriver à 42 arbitres en nat. 3.

Ce nombre de descendants peut sensiblement augmenter s'il n'y a que 8 ou 9 équipes en nationale 1.

9. Rapports des différentes instances de l'AWBB

9.1. Commentaires sur l'action des groupements parlementaires

- Sur présentation du point par le président, les membres du conseil prennent connaissance des modalités d'amélioration des relations entre les différentes structures de l'AWBB à savoir la réaction du conseil d'administration aux points évoqués lors des réunions des instances provinciales.

- Celle-ci se fera par courrier, escomptant par là pouvoir répondre aux questions posées et permettre la poursuite des débats lors de leur prochaine réunion.
- Le président attire l'attention des membres du conseil sur le fait que la commission législative a accueilli favorablement cette nouvelle manière de travailler qui permettra d'affiner les relations entre les différents organes de l'AWBB.

10. Divers

Mrs Lopez & Scherpereel font état de la plainte du CP Hainaut envers la secrétaire d'un club qui a eu un écart de langage lors d'un mail rédigé suite aux résultats la coupe du Hainaut. Les membres du CA décident d'entendre la personne rédactrice de ce mail lors de la prochaine réunion.

Le secrétaire-général est chargé d'exécuter la décision.

Pour le Conseil d'administration

Yvan Slangen
Secrétaire général

Jean Pierre Delchef
Président